Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20261102-20261102084-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 2 novembre à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2026

Présents (27) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. GERARD, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, M. SIMON, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LE ROUZIC, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (2) : Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LASSERRE (pouvoir à Mme MALINGE).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/084 CDG 56 – Renouvellement de la convention médecine professionnelle et préventive

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 23 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, et notamment les articles 26-1 et 108-2 ;

Vu le Décret n°2022-551 du 13 avril 2022 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial ;

CONSIDERANT que la commune adhère depuis 2015 au service de médecine professionnelle et préventive du CDG du Morbihan ;

CONSIDERANT que la convention en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2026 ;

Il est proposé le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive liant la commune au centre de gestion du Morbihan pour une durée d'exécution de six (6) ans.

La mission de ce service est d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail. Confiée à des équipes médicales et de santé au travail, cela repose sur :

- L'action en milieu de travail (amélioration des conditions de travail ; adaptation et aménagement des postes ; avis consultatifs et informations ; participation au CST…) ;
- La surveillance médicale des agents (visites d'embauche, périodiques, etc.).

Il est rappelé que le tarif actuel est fixé à : 76 € / agent / an.

Ces tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE RENOUVELER** la convention relative au service de médecine professionnelle et préventive avec le CDG du Morbihan ;
- **DE DONNER POUVOIR** au Maire pour signer la convention relative à cette mission et pour procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission.

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 3 novembre 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 08/11/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 05/11/2026
Qualité : MAIRE